Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Denholm

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Denholm, tenue le 7 juillet 19h à la salle communautaire au 419, chemin Poisson-Blanc.

Sont présents :

Monsieur Denis Marcoux	Maire
Madame Francine Hotte	poste n^{o} 1
Monsieur Zakary Armstrong	poste n^{o} 3
Monsieur Pierre Marenger	poste n^{o} 4
Monsieur Gilles Rathier	poste n^{o} 5
Monsieur Jacques Gour	poste n^{o} 6

Est absent;

Monsieur Yves Séguin	poste no 2

Aussi présente :
Madame Sara Turpin, occupant le poste de Secrétaire d'assemblée

Informations de la Directrice générale, greffière-trésorière

Informations du maire

Note au procès-verbal — Nous vous informons que cette séance est enregistrée à des fins de suivi et de documentation.

Note au procès-verbal — Pour le bon déroulement de la séance, merci de bien vouloir éteindre vos téléphones cellulaires.

1. Ordre du jour

1.1 Ouverture de la séance
1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Législation, Greffe & Conseil

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance du mois de juin
2.2 Adoption des comptes payés, à payer et salaires du mois de juin 2026
2.3 Pour réaffecter à l'utilité publique le véhicule Escape 2014 D 306
2.4 Pour la mise à jour des autorisations relatives au compte bancaire de la municipalité
2.5 Lancement appel d'offres camion 10 roues
2.6 Octroi du contrat suite à un appel d'offres public dossier 256-0301
2.7 Pour accepter l'offre finale du Ministère des Transports et la Mobilité Durable-entretien du chemin des Voyageurs

3. Finances, Administration et Ressources humaines

3.1 Audit et rapport financier 2025
3.2 Liste des immeubles devant être vendus pour défaut de paiement des taxes
3.3 Mandat à la Directrice générale-vente pour taxes
3.4 Programme d'aide à la voirie locale-Dossier no QCN78347

4. Transports, Travaux publics & Télécommunications

4.1 Location pelle mécanique

5. Santé, Bien-être, Vie sociale, Loisirs & Culture

6. Aménagement, Urbanisme & Développement économique

6.1 Nomination d'un membre du CCU

7. Sécurité Incendies et Sécurité civile

7.1 Embauche pompier sur appel

8. Hygiène du milieu & Environnement

9. Divers et Correspondance

10. Varia

11. Période de questions

12. Fermeture de l'assemblée

LÉGISLATION, GREFFE ET CONSEIL

MD AR26-07-118 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, constate qu'il y a quorum et que 23 personnes sont présentes et déclare la séance du conseil ouverte à 19h16.

Note au procès-verbal L'auditrice, Madame Marie-Claude Grondin, de Langevin Grondin CPA inc., présente au conseil municipal et aux citoyens un résumé du rapport financier de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025. Elle expose les principaux résultats financiers, les faits saillants des états financiers ainsi que les éléments importants ayant marqué l'exercice.

MD AR26-07-119 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucune modification apportée à l'ordre du jour;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD-AR26-07-120 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026;

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du mois de juin 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MD AR26-07-121 **ADOPTION DES PRÉLÈVEMENTS, DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2026**

CONSIDÉRANT QUE le comité de Gestion a effectué la vérification des prélèvements, des comptes payés et des comptes à payer au 30 juin 2026 et recommande l'approbation;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Zakary Armstrong
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le conseil approuve les comptes payés de 87,779.18 $, des prélèvements 133,433.84 $, les comptes à payer de 23,754.24 $ ainsi que les salaires et déductions payés de 96,139.06$ en date du 30 juin 2026 pour les chèques n^{os} 6677 à 6718, les prélèvements n^{os} 1351 à 1385 et salaires du mois pour un grand total de 341,106.32 $.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Note au procès-verbal Un membre du comité de gestion énumère les factures mensuelles de plus de 1500$

MDAR26-07-122 **POUR RÉAFFECTER À L'UTILITÉ PUBLIQUE LE VÉHICULE ESCAPE 2014 D306**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution MDAR26-03-056 visant à désaffecter de l'utilité publique le véhicule Escape 2014 D306 en vue de son aliénation;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule n'a pas été vendu et demeure la propriété de la Municipalité de Denholm;

CONSIDÉRANT QUE les besoins opérationnels actuels des services des travaux publics et de l'administration justifient l'utilisation de ce véhicule;

CONSIDÉRANT QU'une analyse est en cours afin d'évaluer le nombre de kilomètres parcourus par les employés avec leur véhicule personnel dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que les indemnités de kilométrage remboursées par la municipalité, dans le but de déterminer la solution la plus avantageuse et économique pour l'organisation;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de réaffecter temporairement le véhicule à l'utilité publique pendant la durée de cette analyse;

POUR CES MOTIFS, IL EST

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm réaffecte à l'utilité publique le véhicule Escape 2014 D306, lequel sera utilisé par les services des travaux publics et de l'administration jusqu'au 6 octobre 2026.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'administration présente au conseil, au plus tard lors de la séance du 6 octobre 2026, les résultats de l'analyse portant sur l'utilisation des véhicules personnels des employés et les coûts de remboursement du kilométrage, afin de permettre au conseil de déterminer la meilleure option quant à l'utilisation ou à l'aliénation de ce véhicule.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-07-123 POUR LA MISE À JOUR DES AUTORISATIONS RELATIVES AU COMPTE BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm détient un compte bancaire auprès de la Caisse Desjardins;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de mettre à jour les autorisations bancaires afin d'assurer la continuité des opérations administratives et financières de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite nommer une administratrice principale additionnelle et désigner une signataire substitut ayant accès au compte bancaire dans le cadre de ses fonctions;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE :

Madame Geneviève Connollly, Directrice générale adjointe, soit nommée administratrice principale du compte bancaire de la Municipalité de Denholm auprès de la Caisse Desjardins, conjointement avec Madame Sara Turpin, Directrice générale et greffière-trésorière;
Madame Julie Laberge soit ajoutée à titre de signataire autorisée substitut de la Municipalité de Denholm;
Madame Julie Laberge obtienne également les accès requis au compte bancaire afin d'exercer les fonctions et autorisations associées à son rôle de signataire substitut, selon les niveaux d'autorisation établis par la municipalité et la Caisse Desjardins;
Les représentants de la Caisse Desjardins soient autorisés à apporter toutes les modifications nécessaires au dossier bancaire de la municipalité afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-07-124 POUR LE LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm souhaite procéder à l'acquisition d'un camion 10 roues afin de répondre aux besoins opérationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE cet équipement est nécessaire au maintien et à l'amélioration des services municipaux, notamment pour les travaux de voirie et les opérations de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté Monsieur Ghyslain Robert pour préparer les documents d'appel d'offres public ainsi que les spécifications techniques requises pour cette acquisition;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ce véhicule doit être réalisée conformément aux dispositions applicables en matière de gestion contractuelle et d'appel d'offres public;

POUR CES MOTIFS, IL EST

Proposé par Zakary Armstrong

Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un camion 10 roues, conformément aux plans, devis et spécifications préparés par Monsieur Ghyslain Robert.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à publier l'appel d'offres sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi qu'à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires au processus d'appel d'offres.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE les soumissions reçues soient présentées au conseil municipal pour analyse et adjudication lors d'une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-07-125 **OCTROI D'UN CONTRAT À LA SUITE D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC – STABILISATION D'UN FOSSÉ DE DRAINAGE À LA SUITE DE FORTES PLUIES – CHEMIN DU LAC-DU-CARDINAL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm a procédé à un appel d'offres public portant le numéro 2026-06-10 pour les travaux de stabilisation d'un fossé de drainage à la suite de fortes pluies, situés aux 799 et 819, chemin du Lac-du-Cardinal;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 juin 2026 à 10 h;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté Équipe Laurence inc. pour la préparation des plans et devis, l'analyse de conformité des soumissions et la recommandation d'attribution du contrat;

CONSIDÉRANT QUE selon le rapport de recommandation d'attribution préparé par Monsieur Alexandre Demers-Forgues, ing., d'Équipe Laurence inc. (dossier 256-0301), sept (7) soumissions ont été reçues et analysées;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de conformité démontre que la soumission de RN Civil 10570389 Canada inc. est la plus basse soumission conforme, au montant de 356 384,83 $, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE Équipe Laurence inc. recommande à la municipalité d'octroyer le contrat à RN Civil 10570389 Canada inc., conformément aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ainsi que du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de procéder à la réalisation de ces travaux afin de préserver l'intégrité de ses infrastructures et d'assurer la sécurité des usagers du réseau routier;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Francine Hotte

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm octroie le contrat relatif aux travaux de stabilisation d'un fossé de drainage à la suite de fortes pluies, situés aux 799 et 819, chemin du Lac-du-Cardinal, à RN Civil 10570389 Canada inc., pour un montant de 356 384,83 $, taxes incluses, conformément à sa soumission, aux documents d'appel d'offres et à la recommandation d'Équipe Laurence inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les dépenses liées à ce contrat soient financées à même les sommes disponibles dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), conformément aux modalités applicables à chacun de ces programmes.

IL EST ENFIN RÉSOLU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Denholm, tout document nécessaire à l'exécution du présent contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

MDAR26-07-126 **ACCEPTATION DE L'OFFRE FINALE DE CONTRAT D'ENTRETIEN HIVERNAL DU CHEMIN DES VOYAGEURS ET D'UNE PARTIE DU CHEMIN DU POISSON-BLANC AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien hivernal no 8906-23-4905 conclu avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable arrive à échéance;

ATTENDU QUE le Ministère des Transports et de la Mobilité durable a demandé à la Municipalité de Denholm de confirmer son intérêt à poursuivre l'entretien hivernal (déneigement et déglaçage) d'un tronçon totalisant 6,092 kilomètres physiques, soit le chemin des Voyageurs (de l'intersection de la route 307 jusqu'au chemin du Poisson-Blanc) et le chemin du Poisson-Blanc (de l'intersection du chemin des Voyageurs jusqu'à l'entrée principale de la mairie de Denholm);

ATTENDU QUE le ministère a d'abord proposé un contrat au montant annuel de 30 255,00 $, auquel s'ajoutait une clause d'ajustement liée au coût du carburant, selon l'une des trois options contractuelles suivantes :

1. un contrat d'une (1) année avec renouvellement automatique pour deux (2) années supplémentaires;
2. un contrat ferme de trois (3) ans avec une clause d'indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation (IPC);
3. un contrat ferme de cinq (5) ans avec une clause d'indexation annuelle selon l'indice des prix à la consommation (IPC);

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé que cette offre ne permettait pas de couvrir adéquatement les coûts réels associés à la réalisation des travaux d'entretien hivernal et l'a refusée;

ATTENDU QU'à la suite du refus de l'offre initiale et des échanges intervenus avec le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, celui-ci a soumis une offre finale d'un montant annuel de 46 706,00 $;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime que cette offre finale est acceptable et permet d'assurer la poursuite du service d'entretien hivernal sur le réseau concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Pierre Marenger

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte l'offre finale du Ministère des Transports et de la Mobilité durable au montant annuel de 46 706,00 $ pour l'entretien hivernal (déneigement et déglaçage) du chemin des Voyageurs et d'une partie du chemin du Poisson-Blanc, pour une longueur totale de 6,092 kilomètres;

QUE le conseil retienne l'option d'un contrat ferme de trois (3) ans, incluant les clauses d'indexation prévues au contrat;

QUE le conseil autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, Madame Sara Turpin, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Denholm, le contrat ainsi que tout document nécessaire à sa conclusion et à son exécution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté.

ADMINISTRATION, FINANCES & RESSOURCES HUMAINES.

MDAR-07-127 **AUDIT ET RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS 2025**

ATTENDU QUE la firme Langevin & Grondin CPA Inc. a présenté l'audit et le rapport des états financiers 2025 de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Pierre Marenger

ET RÉSOLU d'adopter l'audit et le rapport des états financiers pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 tel que présenté par Madame Marie Claude Grondin de la firme Langevin & Grondin CPA Inc.;

IL EST DE PLUS RÉSOLU de procéder au paiement final des frais professionnels pour l'audit et le rapport des états financiers 2025 et de confirmer la firme Langevin & Grondin CPA Inc. comme la firme auditeur et vérificateur pour l'année 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

MDAR26-07-128 **LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES**

ATTENDU que la greffière-trésorière soumet au conseil municipal, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité en date du 5 novembre 2026, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Francine Hotte
Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE ledit état des taxes foncières impayées soit et est approuvé par le conseil municipal;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à entreprendre les procédures requises afin de faire vendre, par la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-la-Gatineau, tous les immeubles de la municipalité pour lesquels les taxes foncières dues n'ont pas été payées, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec;

QUE la présente résolution soit transmise à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour valoir ce que de droit.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

MDAR26-07-129 MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE- VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES

ATTENDU que la Municipalité de Denholm peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, conformément à l'article 1038 du Code municipal du Québec;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, conformément à la résolution no 2026-07-128;

ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à enchérir et acquérir certains immeubles mis en vente pour défaut de paiement des taxes au nom de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Pierre Marenger
Appuyé par Francine hotte

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise Madame Sara Turpin, Directrice générale et greffière-trésorière, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Denholm lors de la vente pour défaut de paiement des taxes qui se tiendra le 5 novembre 2026;

QUE cette autorisation permette à Madame Sara Turpin d'acquérir, au nom de la municipalité, tout immeuble jugé d'intérêt par le conseil municipal faisant l'objet de cette vente, et ce, jusqu'à concurrence du montant des taxes dues, en capital, intérêts et frais;

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à signer tout document et à accomplir toute formalité nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

MDAR26-07-130 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DOSSIER N^{O} QCN78347

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Denholm a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que la Directrice générale et greffière-trésorière, Madame Sara Turpin est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la Ministre des Transports.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

TRANSPORTS, TRAVAUX PUBLICS ET TÉLÉCOMMUNICATIONS.

MDAR26-07-131 <u>POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE POUR LES TRAVAUX DE CREUSAGE DES FOSSÉS DU CHEMIN PAUGAN</u>

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Denholm doit procéder aux travaux de creusage et de réfection des fossés du chemin Paugan;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ces travaux nécessite la location d'une pelle hydraulique pour une période de trente (30) jours;

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées auprès de différents fournisseurs et que les prix obtenus sont les suivants :

- Bouladier : 6 000 $ par mois plus les frais de transport de Gatineau et les assurances;
- Boyer :5930$ par mois plus les frais de transport de Cantley et les assurances;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Boyer est la plus avantageuse pour la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Denholm autorise la location d'une pelle hydraulique auprès de Boyer, pour une période de trente (30) jours, au montant de 5930$ par mois, plus les frais et les taxes applicables, afin de réaliser les travaux de creusage et de réfection des fossés du chemin Paugan.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer tout document nécessaire et à effectuer les démarches requises pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

SANTÉ, BIEN-ÊTRE, VIE-SOCIALE, LOISIRS ET CULTURE

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

MDAR26-07-132 NOMINATION D'UN MEMBRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT le désistement de Monsieur Sylvain Quirion à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir le poste devenu vacant afin d'assurer le bon fonctionnement du comité;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Gilles Rathier
Appuyé par Jacques Gour

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le désistement de Monsieur Sylvain Quirion à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE Monsieur Jean-Daniel Grob soit nommé membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) afin de combler le poste vacant, et ce, pour la durée restante du mandat, conformément au règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme;

QUE Monsieur Jean-Daniel Grob s'engage à suivre la formation obligatoire destinée aux membres des comités consultatifs d'urbanisme, conformément aux exigences de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, dans les délais prescrits.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Note au procès-verbal Un membre du comité de la Sécurité Publique présente le rapport mensuel

MDAR26-07-133 EMBAUCHE D'UN POMPIER SUR APPEL

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite maintenir un effectif suffisant afin d'assurer la prestation des services de Sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de Denholm;

ATTENDU QUE le Service de sécurité incendie a identifié un candidat déjà formé et entièrement équipé, permettant une intégration rapide aux opérations;

ATTENDU QUE le candidat réside dans la Municipalité de Val-des-Monts et répond aux exigences du Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE le Directeur du Service de sécurité incendie recommande cette embauche;

EN CONSÉQUENCE, il est

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Zakary Armstrong

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise l'embauche de Monsieur Zacharie Hamel, à titre de pompier sur appel au sein du Service de sécurité incendie de la Municipalité de Denholm, conformément aux conditions de travail et à l'échelle salariale en vigueur.

QUE cette embauche prenne effet à compter du 7 juillet 2026 ou à toute autre date déterminée par le Directeur du Service de sécurité incendie.

QUE le Maire et la Directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer tout document nécessaire à l'application de la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le maire n'ayant pas voté

HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

DIVERS ET CORRESPONDANCE

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Note au procès-verbal — Une période de question a eu lieu.

Note au procès-verbal — La prochaine séance du conseil aura lieu le 11 août 2026 à 19h.

MDAR26-07-134 — FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour sont épuisés,

POUR CE MOTIF, il est

Proposé par Jacques Gour
Appuyé par Gilles Rathier

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée à 20h22

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es), le Maire n'ayant pas voté.

Je soussigné, Denis Marcoux, Maire de la Municipalité de Denholm, signe le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

Et j'ai signé ce 7ième jour de juillet 2026

_____
Denis Marcoux, Maire
Municipalité de Denholm

Je soussignée, Sara Turpin, Directrice générale, Greffière-trésorière de la Municipalité de Denholm, contresigne le présent procès-verbal attestant qu'il représente le reflet authentique de la rencontre et certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce 7ième jour de juillet 2026

_____
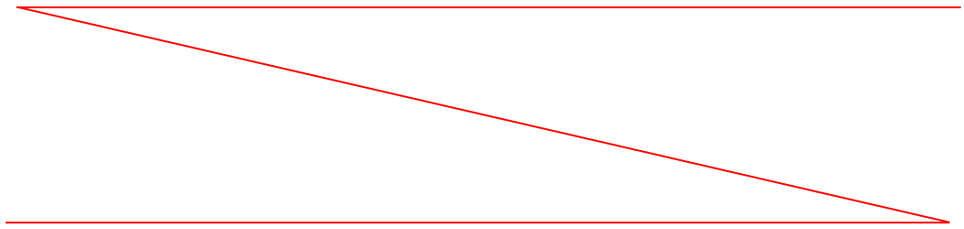
Sara Turpin, Directrice générale, greffière-trésorière
Municipalité de Denholm